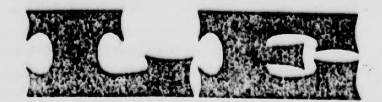
AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. X. | MANITOBA. | No. 19



LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI 7 OCTOBRE, 1880

AVIS IMPORANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Boloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O, 14 Janvier 1880. 3m



Chemin de fer Pacifique Canadin

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.

16 wagons de première classe, ou wagons-lits, selon que pourra l'exiger le département.

20 Wagons de seconde classe.

3 wagons d'express ou de bagage.

3 wagons de poste et wagons fumoirs.

240 wagons de fret converts.

106 wagons de fret découverts.

2 charrues pour le deblayage de la voie.

2 charrues à neige.

2 charrues en saillie,

40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Departement des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880 } 17-f

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH.
St. Boniface

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

Etoffes à Robe, Jupons Blanc, Jupes en Dentelle et de Soie, Collets de Dentelle, Parasols, etc., etc., etc., et aussi une grande quantité de coupons de toutes sortes.

N. B.---Nous avons toujours en mains le célèbre Fil de CLARK, M. E. Q. Marque de commerce, L'Elephant.

Stobart, Eden & Cie

29 Juillet, 1880 –12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps : il est très estimé ou l'on s'en sert, et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille,

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba.
Grande Rue Winnipeg.

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C.

Grande Rue - Winnipeg.

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS.

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Fevrier à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumès,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Falard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

PERDU!

Voilà à peu près deux mois, deux bœufs, dont un noir avec la figure grisâtre, âgé d'environ six ans, appartenant autre fois à Jérome Falcon de la Pointe de Chênes ; l'autre est rouge foncé, agé de deux ans égaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement recompensé.

A. S. MALLOCH,

St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Debentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifées par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX :—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gérant.

Winnipeg 21 Août 1880.

DES SOUMISSIONS

CACHETEES

Endossées " soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Departement des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir :

1o. Pour enlever de 8000 à 10,000 verges cubes dans l'élargissement et le creusemen de Colony Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler à demi la grande route qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis l'extremité de la rue Logan.

La soumission devra donner le prix par "rod" pour l'ouvrage qui devra être semblable à celui fait en Ville, de même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné, ce chèque appartiendra au gouvernement et le soumissionnaire refuse de compléter le contrat qui lui serait accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux ; mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
27 Août 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

MIDI LE 10e JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN.

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir :

2,000 sacs de farine XXX.

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 Octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions endossées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangard de 300 pieds de long destiné au Transfort du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingénieur du District à Winnipeg le et après le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER.
Ingenieur en Chef.

Bureaux du Ch. de fer P. C.,
Winnipeg 26 Aout 1880.



Departement des Chemins de Fer et Canaux.

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

et "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le Soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dept. des chem. de fer et canaux.



LE "METIS."
Jeudi, 7 Octobre, 1880.

LES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC LE CANADA.

—

Il nous fait plaisir d'avoir à constater que les rapports depuis si longtemps interrompus avec notre ancienne mère-patrie la France tendent à se relier et deviennent de plus en plus fréquents à tous les jours

Qui l'eut dit il y a deux cents ans lorsqu'un impie Français parlait avec mépris de ce que dans son langage anti-patriotique il appelait "Quelques arpents de neige, qu'au dix-neuvième siècle nous verrions les capitaux Français venir chercher sur notre plage des placements profitables ?

Restés fidèles aux traditions de nos ancêtres, à leur foi, à leur langue et à leurs usages, nous ne voyons pas sans une vive émotion ces relations industrielles et financières qui se renouent.

Nous sommes aussi sensibles à leurs succès dans leurs entreprises en Canada que nous l'avons eté à leur défaite en Europe.

Nous avons le Crédit Foncier qui est un établissement fondé sur des bases solides et qui est destiné à jouer un grand rôle dans le monde monétaire de la Puissance. Nous avons des capitalistes Français, dans le syndicat qui doit construire le Pacifique. Il est question, aussi d'établir une ligne de vapeurs atlantiques entre Québec et plusieurs ports de la France, qui feraient l'échange des produits des deux pays.

La France nous enverrait ses vins et en retour nous exporterions notre bois. Bien plus les colons Français seraient disposés également à venir en grand nombre cultiver les vastes prairies du Nord-Ouest et Mr. De LaLonde délégué Français visite en ce moment Manitoba pour se rendre compte par lui-même des avantages offerts à la colonisation dans notre Province naissante

Ces rapprochements seront profitables à la France et aux Canadiens, profitables à la France, en ouvrant un marché à ses millions de francs qui lui rapporteront ici des intérêts considérables, en étendant son commerce et en offrant des terres fertiles à ses paysans; profitables aux Canadiens qui trouveront dans les institutions françaises une sécurité parfaite et un secours puissant dans toutes leurs grandes entreprises.

Nous faisons pour le moment abstraction de toute affaire sentimentable, car pour nous d'origine Française, nous y voyons de plus un élément de force et d'influence nationale.

A mesure que les ressources du pays se font connaître à l'étranger nous constatons que notre commerce se développe avec une prodigieuse rapidité.

La France ne veut pas être la dernière à reconnaître l'avenir qu'offre ce pays qu'elle a découvert, parcouru civilisé et plus tard abandonné

Depuis Sieur De LaVérandrye le découvreur du Nord-Ouest, Mr. De LaLonde est un des rares personnages importants de France qui soit venu jusqu'ici.

Nous saluons son arrivée avec joie et bonheur. Comme compatriote comme ami de la colonisation comme Délégué de la "Belle France" que nous chérissons toujours avec une pieté filiale, nous lui souhaitons la bienvenu. Il est parti le 5 courant accompagné de l'Hon. M. Royal de M. Charles de Gazes et de plusieurs autres amis pour visiter les terres de la Montagne de la Tortue. Il est probable qu'il fera l'acquisition d'un Township vers cet endroit et établir une ferme sur un grand pied. Nous espérons que cet homme distingué emportera un agréable souvenir de son pasage et de son court séjour au milieu de nous et que de retour en Normandie il contribuera à faire connaître Manitoba et encouragera les colons français à venir se fixer sur nos terres.

Le *Courrier de Montréal*, de jeudi se plaint avec raison de ce que la langue française a été à peu près exclue du departement de l'industrie à l'exposition de Montréal. Cet ostracisme est tout simplement ridicule. Au moins les deux tiers des personnes qui ont visité l'exposition sont des Canadiens français et ils ont le droit de voir leur langue respectée dans tous les départements. Notre confrère devrait afficher les noms de ceux qui ont commis cette bevue impardonnable. Ce serait une leçon pour l'avenir.—*Le Canadien.*

Les terres des anciens colons de Manitoba.

—

Nous empruntons au *Courrier de Montréal* du 29 septembre une nouvelle lettre de son correspondant de Manitoba qui continue d'afficher le système inique de persécu ions en sous main inaguré par le departement de l'Interieur depuis dix ans contre notre population de langue française.

" Une autre cause de griefs contre le Département des terres publiques, c'est le délai systematique que l'on apporte à distribuer les patentes à une certaine partie de la population tandis que d'autres obtiennent cet avantage immediatement.

" Les amis de Denis ou ceux qui ont de l'influence sur lui, sont en possession de leurs patentes depuis longtemps, pendant que d'autres avec des titres aussi clairs et des preuves aussi évidentes de possession attendent depuis des années et Dieu sait quand ils les auront, si le système ne change pas.

" Des demandes de patentes ont été produites régulièrement. On en a accusé réception ; mais dans plusieurs cas, quand c'était un pauvre Métis qui les demandait, on n'a tenu aucun compte de sa demande et je sais même des cas où l'on a accordé des patentes à des gens qui ne les demandaient même pas, mais qui étaient riches et influents, tels que l'Hon. D. A. Smith, M. Stephens de la Banque de Montréal et une foule d'autres.

" Ces grands personnages ou leurs avocats ont toujours gain de cause ; mais le droit du pauvre, lors même qu'il est bien defendu ne reçoit pas pas toujours l'attention des employés du bureau des terres.

" Nous venons d'avoir une élection fédérale. Nous sommes tres heureux du resultat et conservateur moi même, j'ai fait tous mes efforts pour l'assurer.

" Mais il ne fat pas se le dissimuler, ce resultat n'a été obtenu que parce que le Capt. Scott s'est engagé positivement à faire corriger certains abus au bureau des terres. Et malgré ces promesses et quoique la population Française soit conservatrice, le candidat de l'opposition a cependant recueilli la majorité des Français. Le gouvernement doit voir en ce résultat le grand mécontentement excité dans nos rangs par les employés du Département des terres, excepté toutefois à St Boniface Est où le Capt. Scott est allé en personne déclarer à haute voix aux électeurs qu'il s'engageait sur son honneur à faire tous ses efforts pour faire rendre justice aux colons

" Je viens de parler de la population Française qui a eu le plus à souffrir ; mais les Français ne sont pas les seuls mécontents. Je n'étais pas membre du comité général de l'élection, mais j'en connais assez long pour pouvoir assurer qu'il s'y est fait des sorties très vives contre le colonel Dennis et ses subalternes et ce en face des jeunes Aikins, neveux du Colonel Dennis. Je pourrais vous citer en particulier les remarques de M. Sutherland, membre de la Législature locale et fils du Sénateur Sutherland, né et élevé dans le pays. Ce jeune monsieur ressent vivement les injustices dont les anciens colons de l'Assiniboia sont la victime.

" Et dire que ce système se poursuit par le Colonel Dennis et les siens depuis l'été de 1869 !

" C'est ce système qui a causé des difficultes et qui justifie l'attitude prise par les Metis aux yeux d'une foule de gens qui les blâmaient d'abord énergiquement.

" Que *Loyaux* qui s'écrient aujourd'hui ouvertement : " Si j'avais été dans le temps et si j'avais su ce que je sais aujourd'hui, j'aurais été le premier rebelle."

" Dans ma dernière correspondance, je vous disais un mot de l'allottissement des terres qui était connu par certaines créatures privilégiées de quelques employés du bureau des terres. Je suis en état aujourd'hui de reaffirmer cette assertion, car j'ai reçu depuis des informations de plusieurs personnes qui m'ont avoué avoir connu la liste (d'après le tirage au sort) plus de trois mois avant qu'elle ne fût publiée. Tous les jours des revelations de ce genre se font publiquement et prouvent à n'en pouvoir douter que cette distribution des terres a été dans plusieurs paroisses divulguée et connue longtemps d'avance. Il me semble que le gouvernement devrait s'enquerir de cette immense fraude et sévir avec vigueur contre les coupables.

" Je vous parlais aussi dans ma dernière correspondance de M Lang.

" Le brave homme a été trop discret pour faire connaître aux intéressés le but de sa mission, mais il en a dit assez pour faire connaître les sentiments qui l'inspirent dans cette maison officielle.

" C'est ainsi qu'à la rivière aux Rats (Otterburn) il disait dans une famille anglaise qui a été indignée de ce propos : " Les Père Ritchot mériterait d'être lapidé (*stoned*) parce que c'est lui qui est la cause de l'occupation des terres de la rivière aux Rats et de la Rivière Rouge."

" Je ne sais pas si M. Lang se serait borné à vouloir faire lapider M. Ritchot, mais il ne se gênait pas d'accuser Mgr. Taché d'un crime analogue à celui du digne curé en disant : " Your sharp Bishop imported French People to settle here." Votre Evêque clairvoyant a fait venir des Canadiens-Français pour occuper ces terres."

Toujours l'esprit de ces messieurs qui flotte à la surface.

" "The French" sont l'objet de leur mépris et de leur haine. Et comme il n'y a pas de "French" au bureau des terres ni ici ni à Ottawa, la population de cette origine se trouve de fait livrée à la tendre merci de tous ces francophobes."

FRANC ET SANS PEUR.

Manitoba, 23 septembre 1880

NOUVELLES CANADIENNES.

—

Il est rumeur que M. Charles Thibault va être appelé à une position importante dans le Nord-Ouest.—*La Minerve.*

—

Sir John MacDonald a passé à Montréal le 27 Septembre en route Ottawa. Voici la réponse que l'illustre homme d'état a faite à l'adresse qui lui a été présentée à la gare d'Hochelega par le Club Cartier. Il y avait foule.

"Je suis très-flatté de la bienveillante adresse que vous venez de me présenter. Elle m'est d'autant plus agréable qu'elle me vient de la jeune génération, à moi qui suis déjà vieux, et qui n'espérais pas aux debuts de la grande entreprise qui nous occupe, en voir jamais moi même les résultats.

"Je ne saurais vous mettre aujourd'hui au fait des détails des négociations qui ont motivé mon voyage en Angleterre ; elles devront être tout d'abord soumises au Conseil Privé.

"Je puis cependant vous annoncer que les arrangements faits en Angleterre, tels qu'ils assurent la construction du Pacifique et promettent de détourner au profit du Canada le courant de l'émigration européenne qui se dirige vers les Etat-Unis. (Appl.) Non seulement ce chemin sera construit, mais il le sera entièrement dans dix ans. Pour mieux assurer ce résultat, il a été reglé qu'on ne commencerait pas par la partie la plus facile, et qu'on n'attendrait pas à la fin pour s'attaquer aux travaux les plus difficiles.

"Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'un des résultats que j'attends de cette entreprise sera de créer un courant d'immigration continuel vers ce pays. (Appl.)

"Un autre point sur lequel je désire attirer votre attention, est que le coût probable de l'entreprise ne depassera guère les calculs estimatifs faits par moi en 1873. (Appl.) Et qu'on n'oublie pas qu'à cette époque l'honorable M. MacKenzie pretendait que ces calculs étaient absurdes en ce que les chiffres en étaient trop peu élevés.

"Durant mon séjour en Angleterre, je me suis efforcé, de concert avec mes collègues, de faire connaître les avantages qu'offre notre pays à la colonisation, et la conséquence en a été que je puis aujourd'hui déclarer que cette grande entreprise ne coûtera pas un seul sou à la population.

"On ne se fait guère l'idée, à moins de l'avoir constaté soi même, du sentiment public en Angleterre au sujet de cette question. Pour n'en citer qu'un trait je vous dirai qu'un simple particulier a résolu d'acquérir immédiatement 64,000 âcres de terre dans le voisinage des Montagnes Rocheuses, ce à quoi il n'eût jamais pensé s'il n'eût eu la certitude que le chemin de fer du Pacifique ne dût un jour être construit. Le nom de ce future colon est M. Thomas Brassey. (Appl.)

"Je n'ai fait que vous citer un exemple de la tendance nouvelle des esprit en Angleterre vers le Canada. Le pays aura bientôt l'occasion de la constater lui-même et c'est alors surtout qu'ils applaudira au succès de ma mission.

Je dois dire cependant que j'ai rencontré sur ma route de grandes difficultés. Ainsi je ne pouvais me présenter nulle part, m'adresser à à personne, sans trouver les gens avec la copie du discours de M. Blake à la main, et prejugés par ce moyen contre le plan que je cherchais à faire accepter. (Cris de : honte, honte.)

Mais, grâce au bon sens de ces personnes, à la connaissance véritable pays qu'ils ont acquise, et peut-être un peu à mon prope pouvoir de persuation (rires), un solide contrat a été conclu.

La construction du chemin va marcher, que le parlement se réunisse en novembre ou en fevrier seulement. Nous avons pour nous appuyer des millionnaires, de vrais millionnaires, tout à fait capables d'executer des entreprises même plus grandes que celle-ci.

En terminant, je remercie de nouveau mes jeunes amis du club Cartier de l'adresse qu'ils viennent de me présenter.

Une legende de l'autre monde.

—

...La fête de l'empereur Napoléon Ier fut célébrée le 15 août 1807 avec un éclat extraordinaire, digne des grandes victoires qui l'avaient précedée.

Au milieu du peuple immense qui remplissait pendant la journée les Champs-Elysées inondés de lumière, un épisode, d'ailleurs presque inaperçu, excita une une certaine émotion parmi ceux qui ne furent témoins

—Arrêtez! arretez c'est un assassin! criait un homme appartenant évidemment à la haute société, décoré de la Legion d'honneur, et entre les mains duquel se debattait une sorte de nain, difforme, hideux, sordide, digne du crayon de Callot et de Goya

Des agents de police accourent saisirent le nain, et sur les équisitions expresses du personnage décoré, le conduisirent au plus prochain bureau de police. Des explications echangées devant le commissaire, il ne ressortait qu'une chose, c'est que le nain avait tenté de voler le mouchoir ou la bourse du plaignant, et que celui-ci sentant une main se glisser dans sa poche, l'avait rudement saisie au passage Néanmoins, son accusateur persistait à parler d'assassinat, et demandait que, sur l'heure, on conduisît le nain chez le préfet de police M. Dubois, se réservaint de lui faire à cet égard d'importantes et mystérieuses révelations.

Le personnage s'étant nommé,—c'était M. Mehul, membre de l'Institut, inspecteur de l'enseignement musical, demeurant au Conservatoire, rue Bergère, le commissaire de police déféra aux désirs de l'auteur du *Chant du Départ*, *d'Euphrosine*, de *l'Irato*, de *Joseph* et le nain fut dirigé sur le dépôt de la préfecture de police.

Le récit qu'entendit M. le Conseiller d'Etat préfet de police de l'Empire était des plus étranges. Qu'on en juge !

En 1797, un ami intime de Mehul, M B..., jeune negociant, rapidement enrichi par des spéculations hardies était parti pour l'Allemagne en vue de réaliser par lui même une opération fructueuse. En ce temps-là, où les routes étaient mauvaises, les voitures détestables et lentes, beaucoup de particuliers voyageaient à cheval ne portant avec eux qu'une légère valise. C'est ainsi que M. B...s'engagea sur la route d'Allemagne, par Meaux

Dix ans s'étaient passés ; on ne le revit jamais, et toutes les recherches entreprises par sa famille desespérée demeurèrent infructueuses.

M. Mehul, doué d'une âme tendre et d'une sensibilité maladive, ressentit profondément le chagrin d'avoir perdu son ami. Pendant longtemps, une oppression douloureuse troubla son sommeil par des sinistres visions. Enfin, une nuit —Mehul a toujours affirmé qu'il ne dormait pas,—il aperçut près de son lit une figure, un spectre : c'était M. B... qui lui montrait sa poitrine traversée par une blessure et qui le regardait avec des yeux suppliants.

Il n'y avait pas à se méprendre sur leur expression ; le spectre disait « Venge moi ! Venge-moi !..."

M. Méhul sentit ses cheveux se dresser sur sa tête ; d'abord immobilisé par une écrasante terreur, il parvint, d'un effort désespéré à sauter hors de son lit ; il sonna, et lorsque les gens de service accoururent ils le trouvèrent étendu par terre, sans connaissance.

Les mêmes apparitions se succédèrent d'année en année.

La dernière avait été accompagnée de circonstances terribles...Le spectre avait changé d'attitude...il regardait avec une effrayante fixité l'embrasure de la fenêtre... et Méhul dont le regard suivit celui du spectre, avait distingué comme une silhouette difforme et montreuse, celle d'un nain contrefait, qui cherchait à se cacher dans les plis amples et profonds des rideaux où se jouait un rayon de lune. Puis, le spectre s'était retourné vers Mehul, et l'avait menacé du doigt, comme pour dire : "Malheur à toi, si tu ne me venges pas !"

A la suite de cette dernière vision M Mehul fut en proie à une fièvre ardente qui pendant plusieurs semaines le tint entre la vie et la mort. Il relevait à peine de cette crise, lorsqu'une vague curiosité, ou le besoin de cette solitude particulière que les penseurs trouvent sous la pression des foules, l'avait conduit au Champs-Elysées dans la soirée du 12 août 1807. Il s'y promenait, absorbé par ses rêveries lorsqu'il se sentit frôlé et bousculé, comme un chien de grande taille voulait lui passer entre les jambes. Au même instant, il s'aperçut qu'on le volait ; il saisit la main du coupable, et ce fut grande miracle si la surprise et l'émotion ne lui firent pas lâcher prise. Il reconnaissait dans son voleur le nain de sa chambre à coucher, le gnome dénoncé par le spectre !...

Le récit de M. Mehul produisit une singulière impression sur le préfet de police. La sincérité de M Mehul ne pouvait faire un doute ; mais quelle importance fallait-il attacher à des hallucinations nées d'un état particulier d'excitation et de névrose ?

M. Dubois se borna d'abord à prescrire le nécessaire ; à savoir que le nain fut remis entre les mains d'un juge d'instruction, pour qu'il fût procédé contre lui comme prévenu de tentative de vol. Et tout en réfléchissant aux invraisemblables confidences de M Mehul, le préfet ordonna des investigations à la fois sur les antécédents du prisonnier sur les circonstances de la disparition de monsieur B.

Tout cela prit du temps. On découvrit que le nain qui était un ouvrier tailleur, avait un dossier judiciaire de mêmes condamnations pour vols et escroqueries ; rien cependant de décisif mais assez pour aggraver les perplexités du préfet de police, et donner un singulier relief aux déclarations persistantes de M. Mehul.

Le prisonnier, observé de très près, n'avait montré d'abord que la plus parfaite insouciance. Il comptait sur une condamnation à un mois ou six mois de prison, et s'y résignait philosophiquement. Mais, à mesure que sa détention se prolongeait et que les interrogatoires se multiplièrent, lorsqu'enfin il comprit que la justice s'attachait sérieusement à lui avec cette obstination qui surexcite chez elle la prescience d'un problème à résoudre, le nain perdit son flegme et sa gaîté. Bientôt une inexplicable langueur le saisit, il tomba malade.

A l'infirmerie, où l'on dut le conduire, les symptômes d'une fièvre hectique, ordinairement mortelle, se déclarèrent. Alors le malheureux, averti de sa fin prochaine, fit appeler M. Dubois, à qui il avoua qu'il avait assassiné et volé M. B.. dans la forêt de Bondy, et qu'aidé d'un complice, il avait enterré le cadavre dans un bouquet de bois qu'il désigna.

Ses indications furent vérifiées, et furent reconnues exactes.

Cette anecdote, que beaucoup de lecteurs prendront pour un conte bleu m'a frappé par des détails qui feraient certainement honneur à l'imagination d'un romancier. Je la raconte malgré son apparente invraisemblance, parce qu'elle a ce mérite d'être authentique, et que je la tiens directement d'un ami intime de la famille Mehul, où elle était acceptée comme rigoureusement vraie

Je ne me charge d'ailleurs de rien expliquer dans ce récit que je me borne à transcrire avec la fidélité la plus scrupuleuse.

La Revue Canadienne.

Nos lecteurs partageront sans doute le plaisir que nous éprouvons en apprenant que la *Revue Canadienne*, suspendue depuis quelque mois, va reprendre sa publication. La classe instruite se fait de plus en plus nombreuse en ce pays ; les lettres canadiennes sont florissantes et ont besoin d'un organe. La presse quotidienne, emportée par le mouvement rapide des événements, ne peut consacrer à la littérature le temps et l'espace qu'elle réclame, et ne peut même traiter avec toute l'attention et le soin désirables certaines questions de grande importance. Une bonne revue est devenue, en ce pays, un besoin que l'on ressent profondément Pendant dix-sept années, la *Revue Canadienne* a comblé la lacune et sa supension a trouvé des regrets chez tous les amis des lettres. L'impulsion qui la fait revivre part de cette portion du public instruit qui a connu son passé. Les éditeurs se sont rendus aux désirs qui leur ont été exprimés et sont décidés de reprendre la publication de la *Revue* avec une vigueur nouvelle. Plusieurs amis des lettres ont promis de donner à la direction un concours effectif, et nos principaux littérateurs seront heureux d'apporter leur contribution à la collaboration. Les éditeurs si nous sommes bien informés, se proposent de donner aux contributeurs une rémunération raisonnable. Rien ne sera négligé pour mettre la *Revue* en état de remplir le but qu'elle se propose et la rendre digne de l'attention des esprits sérieux et éclairés.

Nouvelles Locales

—Nous jouissons maintenant d'un très belle température.

—La construction de l'Eglise Ste. Marie Winnipeg, avance rapidement.

—On dit que la semaine prochaine les chars transporteront les passagers à Winnipeg.

—Le bateau à vapeur *Robinson* s'est brisé sur un rocher dans le lac Winnipeg, près le Fort Alexandre.

—Le Conseil Municipal de St Boniface s'est réuni lundi soir et il a été question d'améliorer le chemin au sud du village,

—L'Hn. Juge Dubuc a comdané un jeune homme du nom de George Grenier à six mois de prison pour vol.

—Les greffiers des municipalités devront ne pas oublier de faire parvenir leurs listes électorales au greffier du Conseil Exécutif.

—Le recensement des enfants devra se faire en Novembre, dans chacun des arrondissements scolaires de cette Province.

—M. Lazard Ferland a construit un nouveau magasin sur sa propriété, au coin de l'avenue Taché et de la rue Dumoulin à St Boniface.

—La Municipalité de Springfield a commencé les travaux pour l'ouverture d'un chemin qui devra venir se terminer à l'Avenue Provencher.

—On demande quand devra s'organiser la Compagnie, des Pompiers à St Boniface, conformément au règlement adopté par le conseil municipal

—M. Oscar Duranceau, de Montréal à laissée la métropole du Canada pour venir ouvrir un magasin de ferronneries à Emerson. Nous souhaitons tout le succès possible à notre jeune compatriote.

—La retraite des RR. PP. Oblats prêchée par le Rev. Père Antoine, Provincial de cette congrégation, se fait en ce moment à la maison de Winnipeg et doit se terminer dimanche prochain.

—L'enquête faite par la commission nommée par le gouvernement sur d'administration du chemin de fer canadien du Pacifique a donné lieu a des révélation très intéressantes.

—M. Napoléon Prince s'es adressé à Washington pour obtenir un brevet d'invention pour son moulin à vent appelé *Le Tourbillon*. Comme nous l'avons annoncé cette belle invention est déjà brevetée à Ottawa.

—Une troupe d'opéra fait en ce moment les délices des amateurs de Winnipeg. Louis de Plainval ancien chef de Police de cette Province est le directeur de cette troupe ; seulement il s'appelle aujourd'hui Louis Nathal.

—On se demande quand aura lieu l'élection de Winnipeg pour remplacer le Capt. Thomas Scott qui vient d'être élu aux Communes ? Il y a déjà deux candidats sur les rangs MM. D. B Woodworth et N. M. Howell, on parle aussi de MM. Alexander MacArthur et E. G. Conklin.

—Il y a eu réunion des membres de la Société d'Agriculture Provinciale hier à Winnipeg. MM. A. A C LaRivière M.P.P. W. B. Hall et James Harrower ont été nommé membres d'un comité chargé d'acheter des échantillons des meilleurs, grains produit dans cette Province, afin de les exposer à l'étranger.

LOUIS VEUILLOT.

Placez à mon côté ma plume,
Sur mon cœur le Christ, mon orgueil ;
Sous mes pieds mettez ce volume,
Et clouez en paix le cercueil.

Après la dernière prière,
Sur ma fosse plantez la croix ;
Et si l'on me donne une pierre,
Gravez dessus : *J'ai cru, je vois.*

Dites entre vous : " Il sommeille ;
Son dur labeur est achevé."
Ou plutôt, dites : " Il s'éveille ;
" Il voit ce qu'il a tant rêvé."

Ne défendez pas ma mémoire,
Si la haine sur moi s'abat ;
Je suis content, j'ai ma victoire ;
J'ai combattu le bon combat.

Ceux qui font de viles morsures
A mon nom sont-ils attachées,
Laissez-les faire ; ces blessures
Peut-être couvrent mes péchés.

Je suis en paix, laissez-les faire !
Tant qu'ils n'auront pas tout vomi,
C'est que,—Dieu soit béni !—poussière,
Je suis encor leur ennemi.

Dieu soit béni ! ma voix sonore
Persécute encor ces menteurs !
Ce qu'ils insultent, je l'honore,
Je démens leurs cris imposteurs ;

Je fait un chemin dans leurs fanges,
A leurs captifs je peins le jour;
Je suis l'envoyé des bons anges
Vers les cœurs où naîtra l'amour.

Quant à ma vie, elle fut douce :
Les ondes du ciel font fleurir
Sur l'aride pierre la mousse,
Sur les remords, le repentir.

Dans ma lutte laborieuse,
La foi soutient mon cœur charmé :
Ce fut donc une vie heureuse,
Puisque enfin j'ai toujours aimé.

Je fus pécheur, et sur ma route,
Hélas ! j'ai chancelé souvent ;
Mais, grâce à Dieu, vainqueur du doute,
Je suis mort ferme et pénitent.

J'espère en Jésus. Sur la terre,
Je n'ai pas rougi de sa loi :
Au dernier jour, devant son Père,
Il ne rougira pas de moi.

LES FAVORIS DE LA MAISON.

Quand on fait des expositions, on n'en saurait trop faire. Pendant qu'on était en frais, et surtout que le public était là, on a exposé les chiens, les pigeons, et autres animaux de la même catégorie.

La salle manquait de décorum. Les chiens et les bouvreuils n'étaient pas toujours à l'unisson. Quel vacarme ! Et, comme dans le monde, ce sont les petits qui criaient le plus fort.

Les chiens du genre rattier, épagneuls, terriers, kingscharles, havanais, étaient en grande majorité, et offraient des spécimens qui faisaient l'admiration des amateurs.

Mais les chiens sérieux étaient rares, et nous l'avons regretté. Est ce que nos compatriotes délaisseraient les joyeux tournois de Nemrod ? Est ce que Saint Hubert perdrait ses admirateurs ? Est ce que le gibier à poil et là plume aurait son billet d'aller et retour dans toute notre province ? On le croirait.

A peine si on trouvait, dans le soubassement, une couple de chiens d'arrêt, trois ou quatre terreneuves, et un Saint-Bernard.

Les bouledogues et les ratiers avaient aussi leur députés ; pas commodes à manier, ces petits animaux. Il y en avait un entre autres dont on avait oublié l'étiquette, mais nous n'avons pas cru devoir aller lui demander son nom. Ce doit être un rude compagnon à rencontrer le soir quand il n'est pas de bonne heure.

Pour lui, nous sacrifierions le proverbe que le chien est l'ami de l'homme, ou du moins c'est le cas de demander d'être délivrés de nos amis.

Les chats étaient représentés par un couple maltais charmants, et d'une taille ! Un cuisinier, près de nous leur faisait des avances pour le civet

Les pigeons étaient en grande nombre, et de toutes les variétés. Les uns, la queue en éventail, ont un air assez polisson ; d'autres, au plumage moiré, aux teintes changeant à chaque mouvement, sont si beaux, si coquets, qu'on en—pardon, qu'on n'en mangerait pas ; d'autres sont blancs comme neige et d'autres portent un fichu qui leur donne un air de gravité admirable : on dirait des sénateurs romains ou des doges de Venise.

Et les petits oiseaux, quels joyeux gazouillements ils faisaient entendre. Ils ne s'accordaient pas toujours, mais ils essayaient. Les hommes ne pourraient pas en dire autant.

La collection se terminant par les lapins, un animal témoignait du goût pour le thym qui est excellent, et porteur de longues oreilles, ce qui est compromettant.

Nous aimons à voir notre population si paisible et si affectionnée jeter le dévolu de ses attachements sur des créatures à plusieurs titres si recommandables.

Mais n'importe, nous aurions aimé à voir un plus grand nombre de chiens sérieux.—*La Minerve.*

VARIÉTÉS.

—La scène se passe dans un ministère de la rive gauche.

M. X..., chef de bureau, interpelle avec vacité un jeune expéditionnaire :

—Pourquoi, lui dit il, me parler toujours votre binocle sur le nez ? cela n'est pas convenable !...

—Mais, monsieur, veuillez m'excuser, je suis myope !...

—Myope !... myope !... un simple employé, quand moi, votre chef, je ne le suis pas ! Cela est un peut fort, par exemple !

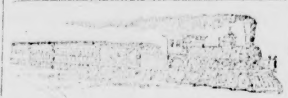
ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.



Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar Lac Travers.
Ex quotidien.			6 a	
Accom. quotidien excepté dimanche	am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		1 :30	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4.00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem. [illegible]			8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St Paul, *via* Breckenridge arrivent à St. Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi ; l'Express *via* Fergus Falls à 4 45 hrs. de l'avant midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 en midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4 45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.